



Conseil Général de Ropraz  
P.a. M. Simon Gilliéron, président  
Route de Bourg-Dessous 1  
1088 Ropraz  
078 731 64 98

Ropraz, le 3 novembre 2017

## ROPRAZ Séance du Conseil Général du 19 juin 2017

Il est 20h00, le président M. Simon Gilliéron, ouvre la séance.

Une erreur s'est glissée dans l'ordre du jour. Au point n°11 il fallait lire « *demande de crédit de CHF 270'000.-* ».

La lecture de l'ordre du jour, avec la modification, est le suivant :

### Ordre du jour :

1. Lecture de l'ordre du jour
2. Appel
3. Approbation du procès-verbal de la séance du 5 décembre 2016
4. Assermentation(s) éventuelle(s)
5. Communications du Président du bureau
6. Communications de la Municipalité
7. Nominations statutaires
8. Préavis n°01/2017 – Rapport de gestion 2016 de la Commune de Ropraz
9. Préavis n°02/2017 – Comptes 2016 de la Commune de Ropraz
10. Préavis n°03/2017 – Arrêté d'imposition 2018 de la Commune de Ropraz
11. Préavis n°04/2017 – Demande de crédit de CHF 270'000.- pour le remplacement de la chaufferie du collège et de la grande salle
12. Divers et propositions individuelles

L'ordre du jour est accepté avec la modification à l'unanimité.

### 2. Appel

29 présents, 8 excusés, 1 absent.

### 3. Procès-verbal

Quelques erreurs se sont glissées dans le dernier procès-verbal.

Page no 2, lors de l'intervention de Monsieur Grégory Ruch au point no **6. Communications de la Municipalité** : Eaux, il fallait lire : « *Que signifie concrètement le terme de néophytes ? Connaissons-nous la raison de ces pollutions ?* »

A la page 3, au point no **6. Communications de la Municipalité**, lors de l'intervention de Martin Rod concernant la LAT, il fallait lire : « *le canton a modifié l'année de référence de 2012 à 2014 et a baissé le taux de croissance de 1% à 0.75% au niveau communal* ».

Une faute de frappe s'est glissée, page 3 également, lors de l'intervention de Monsieur Gabriel Roch. Il fallait lire : « *Est-ce que ces parcelles ont été vendues ?* ».

Le procès-verbal est accepté par 28 oui et 1 abstention.

#### 4. Assermentations éventuelles

Deux assermentations sont demandées pour le Conseil Général. Messieurs Thierry Grandjean et Gabriel Liechti prêtent serment et rejoignent notre législatif.

#### 5. Communications du Président du Conseil

M. Simon Gilliéron, au nom du Conseil, félicite Madame Girault-Jördis pour son élection en tant que Municipale et la remercie pour cet engagement.

Monsieur Gilliéron nous rappelle que l'Estrée reçoit à nouveau le théâtre itinérant *Transvaldesia* les 23, 24 et 25 juin prochain et encourage les citoyens à s'y rendre.

#### 6. Communications de la Municipalité

M. Stéphane Porchet : Eaux : une rupture de conduite datant du 2 avril a quelque peu affecté la route des Granges. Malheureusement, beaucoup d'eau a été perdue car la fuite n'a pas été décelée immédiatement. Il s'agit d'une rupture franche.

Concernant les problèmes relatifs à l'odeur de l'eau, la Municipalité continue ses investigations et tient à s'excuser auprès de la population pour les désagréments engendrés. Une réparation a été effectuée sur la conduite d'induction de la Moille à en Gillette. Cependant, cette réparation était non-conforme dû à une pièce défectueuse, ce qui fait qu'il a fallu creuser à nouveau. Ladite pièce a été renvoyée à l'usine afin de subir quelques tests. M. Porchet avait demandé que les tests soient faits en dépression alors qu'ils ont été faits en pression. D'autres analyses de cette source ont été effectuées. Ces dernières étaient toutes négatives. La Municipalité a donc décidé de remettre cette source en service. Malheureusement, deux jours après, l'odeur était revenue. Après de plus amples recherches, il s'est avéré que sur les deux bras que contient la source de la Moille, un est pollué. Cependant, ni le canton, ni la Municipalité ne trouvent de raison à cela. Les recherches continuent et les deux bras de la Moille sont actuellement hors service. La Municipalité espère pouvoir mettre à nouveau en service le bras non pollué d'ici une semaine. Pour l'instant nous sommes alimentés uniquement par la STAP du Moulin des Vaux, à environ 82 lt/min. Notre production totale est actuellement – sans les sources hors service - de 218 lt/min.

AIEJ : Les comptes ne sont pas très bons. De ce fait, une nouvelle tarification a été mise en place depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2017. Les frais fixes sont repartis au prorata des habitants des communes membres de l'AIEJ. L'eau nous coûtera désormais CHF 1.55 au lieu de CHF 1.90. Par contre le prix auquel on la vend reste à CHF 0.40 cts/m<sup>3</sup>.

La ville de Pully a des sources dans les hauts de Corcelles-le-Jorat et a demandé à se rallier à l'AIEJ. Cependant, leurs conduites ne sont pas en bon état et de grandes discussions ont actuellement lieu afin de décider de l'avenir de cette coopération car cela nous coûterait beaucoup d'argent. Une lettre a été envoyée afin de rompre la convention qui avait été mise en place entre l'AIEJ et Pully. Ces derniers étudient la possibilité de se rallier à Lausanne. En attendant, ils continuent à transiter dans le circuit de l'AIEJ. Un droit de passage leur sera donc demandé.

Sport : le nouveau parcours vita *Les Grottes* a été inauguré à Mézières.

Concernant le Football club de Jorat-Mézières (FCJM), la société se porte très bien et leurs membres sont nombreux. Le FCJM fêtera ses 75 ans du 21 au 25 juin 2017.

Protection civile : la nouvelle PCI Broye-Vully a été mise en fonction le 1<sup>er</sup> janvier 2016. Ces derniers ont du mal à recruter du monde et recherche des aides. Cependant leur état des comptes est bon. Ils achètent beaucoup de nouveau matériel afin d'améliorer les diverses interventions : dernier achat en date : des remorques pour du bucheronnage.

Mme Tietje Girault-Jördis : Remerciements sont faits aux citoyens de Ropraz pour leur confiance lors de son élection. Cette dernière reprend les dicastères de M. Jean-Pierre Garofalo : mobilité les routes, l'éclairage public, les esserts et la culture ainsi que les dicastères de M. Martin Rod : affaires sociales et l'épuration. Cette dernière est également déléguée du Fond Libot ainsi qu'à l'ASIJ.

Mobilité : M. Charly Troillet, employé communal, a commencé à repeindre les arrêts de bus. Tous les panneaux sont couverts de couches anti-graffitis. Il devrait donc être assez aisé d'effacer d'éventuelles traces de vandalisme.

Concernant le projet des horaires des transports publics 2018, les fréquences vont être augmentées. Le changement est prévu au 10 décembre 2017. Les passages de la ligne 62 augmentent de 8

passages par jour. 34 passages ont actuellement lieu dans les deux sens et ce nombre passera à 42 dès la fin de l'année. Par contre, 4 bus par jour commenceront à Mézières et s'arrêteront à Mézières. La ligne directe 62 via la Rape sera totalement supprimée. Ce trajet sera repris par le Car Postal 383. La fréquence des Cars Postaux passe de 8 passages de Montpreveyres vers Ropraz à la place de 6 par jour et de 10 passages pour le trajet Mézières-Montpreveyres via Ropraz. Dans ces 10 passages, 3 passages auront lieu uniquement durant la période scolaire. La ligne du 383 sera, à certaines heures, prolongée jusqu'à la Rape, Vucherens, Vulliens et Syens. Les correspondances sont en général assez bonnes. Il y a deux fois une attente de 25 minutes, attente maximale mais pas vraiment satisfaisante. Ces attentes auront lieu en direction de Lausanne les après-midis.

Affaires sociales : Les structures qui ont été mise en place dans le Canton de Vaud afin d'éviter la précarité ont, d'après Pierre-Yves Maillard, du succès. Si on regarde la région Broye-Vully, nous constatons que le taux d'aide sociale en 2016 est au-delà de la moyenne du Canton : 4,7% pour notre région comparée à 3,9% pour la moyenne cantonale. Ce taux définit le pourcentage de la population entre 18 et 64 ans bénéficiant du RI (revenu d'insertion). Les jeunes entre 18 et 25 sont nombreux à demander ces prestations (33%). Afin de remédier à cela, le Canton demande aux communes de sensibiliser d'avantage les entreprises locales afin de créer d'avantages de places d'apprentissage et de stage. Il demande également la création et l'adaptation de logements à prix plus abordables.

Concernant la participation financière de Ropraz quant à cette aide sociale, le budget prévoyait en 2016 un coût de CHF 19.11/habitant. Les comptes ont cependant été revu à la baisse avec une participation de CHF 16.80/habitant.

Culture : L'Estrée propose plusieurs expositions. En ce moment se termine celle de Gérard Testa – artiste mondialement connu – intitulée *Paysage nu*. Comme annoncé précédemment, nous recevrons prochainement la troupe *Transvaldesia*. Le 29 juin prochain aura lieu le vernissage de l'exposition nommée *Un après-midi à Ropraz*. Cette dernière se terminera le 31 juillet 2017.

Routes : des nouvelles plaques à bouchons ont été commandées car trois sont cassées. Quelques routes possédant de nombreuses irrégularités vont être réparées, notamment celle du chemin Creux.

Des travaux devront être effectués vers la route proche du Moulin car l'eau de pluie s'écoule entre la route et le talus ce qui a provoqué quelques affaissements de la route et des barrières. Des devis ont été demandés auprès de deux entreprises. Les travaux doivent être faits rapidement bien qu'il n'y ait pas de danger particulier. Des travaux concernant le bas du pont devront également avoir lieu. Les coûts de ces derniers peuvent cependant être subventionnés par le canton jusqu'à 60%.

Eclairage public : de nombreux lampadaires ne fonctionnent plus. Dans un premier temps, seules deux têtes de lampes seront changées : celle du lampadaire situé sur le pont direction Corcelles en dessus de la route de Berne, et le second proche de l'arrêt de bus de Corcelles. L'un ne fonctionne plus et l'autre fonctionne à l'aide de vapeur de mercure, ce qui est désormais interdit par la loi. Tous les lampadaires de Ropraz vont peu à peu être changés pour un système de lampe LED. Mme Girault-Jördis nous présente en image l'apparence qu'auront ces futurs éclairages.

M. Gabriel Roch : est-ce que ces nouveaux éclairages posséderont un détecteur de mouvements afin de s'allumer uniquement lorsque quelqu'un passe ? Mme Girault-Jördis : cela est possible mais le coût est élevé. Ce qui va être mis en place est une diminution de la luminosité entre 1h et 5h du matin par exemple. Ces horaires vont être déterminés selon l'emplacement et l'utilité de chacun d'entre eux.

Mme Annick Gilliéron : Le changement de lampadaires nécessite-t-il des changements au niveau du câblage et des lignes électriques ? Mme Girault-Jördis : les poteaux devront être changés. Nous demanderons conseil à l'entreprise *CIM-TEC* en ce qui concerne les travaux en rapport avec le système d'électricité souterrain.

M. Martin Rod : Abattoir : les travaux de réfection ont débuté début juin. La réouverture de ce dernier est prévue pour début octobre.

Aménagement du territoire : Parcelle no 170 (zone d'Ussières) : Le premier DDP avec la société de laiterie d'Ussières – nouvellement créée – a été signée et les travaux devraient débuter en août. Cette parcelle a été découpée en trois parties. Chacune d'elles a trouvé acquéreur. Le deuxième projet, celui d'une entreprise de charpenterie, est d'ores et déjà passé à l'enquête. En face de la parcelle 170, la *Brasserie du Jorat* a rencontré une opposition que la Commune a levée. Le permis de construire devrait être délivré à la fin des 30 jours requis.

Concernant l'aménagement du territoire sur la zone village, le Canton a fait opposition aux derniers projets de constructions de la Commune en raison de nos faibles réserves. Le Canton souhaite que nous mettions à jour notre PGA par rapport à la LAT. La Commune a donc pris contact avec le bureau

*Plarel* afin de recueillir l'avis d'experts en aménagement et en urbanisme. Cela nous permettra de connaître les différentes solutions qui s'offrent à nous.

Actuellement, cela fait deux mois que la Commune attend la réponse du Canton quant à la demande d'une simple entrevue. Monsieur Martin Rod ne peut donc pas nous donner plus de précisions quant aux événements futurs.

M. Jérôme Porchet : Cimetière : nous avons eu un enterrement le 16 mars dernier, celui d'Esther Bovet-Colomb, ayant vécu de nombreuses années à Ropraz.

Déchets : Lors de l'opération ORADEM ayant eu lieu le 25 mars dernier, seuls six ménages – 120 kg – ont apporté leurs déchets amiantés.

Courant mars, un feu à la déchetterie s'est déclaré sur le tas de branchages. Cet incendie a nécessité l'intervention des pompiers, de la gendarmerie ainsi que de la romande énergie car le feu a pris sous le transformateur. Apparemment ce dernier n'a pas été atteint mais la Municipalité a préféré vérifier. L'incendie a été vite maîtrisé grâce à l'intervention rapide de Monsieur Olivier Desmeules qui a détassé le tas avec sa pelleteuse, facilitant alors le travail des pompiers. Les origines du sinistre ne sont pas connues. Etant donné que l'incident a eu lieu un samedi, il est possible que cela soit dû à des cendres mal éteintes, apportées durant les heures d'ouvertures du samedi matin. Cependant, l'hypothèse de l'intention criminelle est également possible, mais nous ne connaissons probablement jamais la cause.

Suite à une motion au règlement des déchets concernant les entreprises, ces dernières doivent à présent amener leurs déchets directement à la SATOM, comme la Commune est tenue de le faire. Cependant, la Municipalité s'est arrangée avec l'entreprise *Corboz de Varraz* - qui évacue les ordures ménagères de la déchetterie - afin de faire bénéficier, aux entreprises qui le désirent, un ramassage de leurs déchets. L'avantage pour les entreprises est que le tarif est plus avantageux comme ils bénéficieraient du tarif communal. Actuellement le prix est de CHF 165.-/tonne pour le tarif privé et de CHF 120.-/tonne pour le tarif communal.

ASIJ : le mercredi 15 février dernier a eu lieu l'assemblée intercommunale de l'ASIJ à Ropraz afin d'adopter le préavis suivant : *Demande de crédit de CHF 150'000.- pour une étude de faisabilité d'une infrastructure scolaire sur le site de Carrouge, Commune de Jorat-Mézières*. Le préavis a été accepté. Le mercredi 7 juin a eu lieu la seconde assemblée intercommunale à Montpreveyres. Les préavis suivants ont été acceptés par le Conseil intercommunal : *Préavis 2/2017 – Comptes 2016 et rapport de gestion ; Préavis 3/2017 – Demande de crédit de CHF 56'000.- pour financer la réfection urgente des vestiaires 91 du collège*, car, après 25 ans, le carrelage se décolle par plaques. Ces travaux se feront cet été.

Un conseil d'établissement a été créé tel que la loi le demande. Ce dernier est représenté par quatre quarts, ce qui fait un total de douze personnes. Trois personnes représentent le quart des autorités. Il s'agit de Madame Valérie Hirt, Christophe Balissat et Mathieu Janin, tous trois délégués à l'ASIJ. Le quart associatif avec la Paroisse du Jorat, la Fanfare du Jorat ainsi que de l'APERU (association pour la petite enfance réseau Oron). Le quart scolaire avec Madame Delphine Indermühle, représentant les primaires ainsi qu'Alain Porchet, représentant les secondaires. Le dernier quart concerne celui des parents, il s'agit de parents d'élèves ayant posé leur candidature et ayant été élus. Le secrétaire est Monsieur Nicolas Deprez, également responsable administratif de l'ASIJ.

Au niveau des constructions, à Servion la date finale sera tenue pour la rentrée scolaire 2017-2018. L'inauguration aura lieu le 18 novembre 2017. Concernant la construction de Mézières, l'inauguration des quatre classes, d'une salle de dessin, du réfectoire ainsi que de la bibliothèque scolaire est publique a eu lieu le 11 février dernier.

En parlant de la bibliothèque publique, une convention a été signée attestant que la bibliothèque appartient, en quelque sorte, à la Commune de Jorat-Mézières, agissant en tant que Commune boursière, ainsi qu'aux communes ayant signé, dont Ropraz fait partie. Dès à présent, nous allons payer cette année CHF 2.30/habitant. Cela dit, nous bénéficierons également d'un tarif préférentiel sur les abonnements. Monsieur Jérôme Porchet encourage les citoyens à se rendre à la bibliothèque. Cette dernière est ouverte trois jours par semaine, selon les horaires suivants : les mardis 15h-18h, mercredis 14h-17h, jeudis 19h-21h. Dû au fait que la bibliothèque ait été rénovée, le choix de livres a également crû. Plus de vingt bénévoles travaillent afin de faire fonctionner cette bibliothèque.

Fond Libot : Madame Jocelyne Ybloux, déléguée au Fond Libot depuis 1976, va quitter la Commune ainsi que sa place de déléguée, rendant alors ce poste vacant. Etant donné qu'il ne s'agit pas d'une attribution formelle du Conseil de nommer un délégué, la Municipalité a tout de même décidé, afin de donner une certaine légitimité, d'en parler lors de notre séance afin de savoir si une personne, de

préférence ayant un enfant actuellement scolarisé dans l'établissement scolaire de Jorat-Mézières, serait intéressée par ce poste. Nous reviendrons sur le sujet au point no 12. *Divers et propositions individuelles.*

M. Daniel Henry : Forêts : le martelage aura lieu le 29 juin prochain. Durant les plantations du printemps ont été plantés sur les coupes du chemin de la Forêt ainsi que vers le Moulin des Vaux : 963 chênes et 325 érables.

Epuraton : Les travaux de raccordement de l'AIEML sont terminés. Une séance concernant le décompte final est prévue au 3 juin prochain. Monsieur Daniel Henry espère pouvoir communiquer ces chiffres lors du prochain conseil.

STEP : Depuis fin mars, les infrastructures et les installations de Ropraz (hangar communal) sont gérées par le personnel du SIEMV. L'employé communal n'intervient donc plus.

Finances : Monsieur le Syndic remercie Madame Dominique Perroud, boursière communale pour sa précieuse collaboration concernant les préavis présentés.

Communications diverses : Le 28 avril dernier, la Municipalité a participé à la journée des Communes Broye-Vully à Payerne. La traditionnelle sortie des aînés aura lieu le mardi 29 août. La journée des jeunes se déroulera le samedi 30 septembre. Une édition du journal de Ropraz devrait paraître début juillet.

Monsieur le Syndic remercie ses collègues pour leur précieuse collaboration ainsi que pour la bonne ambiance régnant depuis le début de l'année.

Mme Annick Gilliéron : Si j'ai bien compris, la STEP ne traite plus ? M. Daniel Henry : c'est exact, à présent la STEP agit comme une station de pompage. Désormais tout va sur Lucens en passant par Moudon. Mme Annick Gilliéron : Il ne devrait donc plus y avoir de déversement d'eaux usées dans la rivière ? M. Daniel Henry : C'est exact. Le déversement des eaux usées n'avait lieu que rarement, lors de fortes pluies par exemple, afin de régulariser le pompage.

Jean-Daniel Savary : Lors du lancement du Journal de Ropraz, un concours avait été mis en place avant de trouver quel serait le titre que porterait le journal. Cependant, depuis quelques temps le titre des lauréats n'apparaît plus, y a-t-il une raison à ce changement ? M. Daniel Henry : bonne question. Peut-être que l'ancienne Syndique pourrait répondre à cette question puisque je ne faisais pas partie de la Municipalité lors du lancement de ce journal. Mme Valérie Ramuz : Je ne me souviens pas pourquoi. M. Daniel Henry : Je vais me renseigner.

## **7. Nominations statutaires**

M. Simon Gilliéron :

Président :	M. Simon Gilliéron
Vice-Présidente :	Mme Aurélie Jaunin
Scrutateurs :	Mme Annabelle Ramuz Mme Paulette Lüthi
Scrutateurs suppléants :	M. Gabriel Liechti Mme Laurence Grandjean
Commission de gestion :	Mme Annick Gilliéron
Commission des finances :	M. Gregory Ruch
Commission de recours :	M. Olivier Desmeules

## **8. Préavis n°01/2017 – Rapport de gestion 2016 de la Commune de Ropraz**

M. Julien Diserens nous lit le rapport de la commission de gestion. Le rapport ainsi que le préavis municipal concordent. Sans autres commentaires, nous le passons au vote.

Au vote : Le rapport de gestion est accepté à 28 voix contre 3 abstentions.

## 9. Préavis n°02/2017 – Comptes 2016 de la Commune de Ropraz

M. Julien Diserens nous lit le rapport de la commission de gestion. Le rapport ainsi que le préavis municipal concordent.

Mme Valérie Ramuz : Je trouve étonnant qu'il y ait des frais d'électricité et de chauffage de CHF 3'245.15 alors que l'abattoir est actuellement inactif. M. Martin Rod : Cela nous a également beaucoup étonné. Nous pensons que c'est à cause des travaux de transformation de la STEP en STAP. En effet, il n'y a qu'un compteur dans tout le bâtiment qui est celui de l'abattoir.

Mme Valérie Ramuz : Je n'ai pas très bien compris le libellé « vente actions » à la page 3, point 22.424 malgré l'explication jointe. Est-ce que cela signifie que vous avez vendu des actions ou avez-vous adapté les actions ? M. Daniel Henry : Nous avons mis à jour entre 3 et 24 actions. Mme Valérie Ramuz : Nous en avons donc 24 à présent ? M. Daniel Henry : Oui.

Mme Valérie Ramuz : A la page 1 au point 11.318.2, quels sont les charges et honoraires qui figurent dans ce compte. Ne concernent-ils pas plutôt la zone d'Ussières ? M. Daniel Henry : Cela ne concerne pas uniquement la zone d'Ussières. Ce point comprend également les factures pour le service des géomètres, le bureau d'architecte pour l'approche de la colonie, la location du radar, la facture de M. Bussey pour le plafond d'endettement et ainsi que les risques de cautionnement, la cotisation du programme d'information sur le territoire vaudois, etc.

Au vote : Le rapport de gestion est accepté à 28 voix contre 3 abstentions.

## 10. Préavis n°03/2017 – Arrêté d'imposition 2018 de la Commune de Ropraz

M. Olivier Gilliard nous lit le rapport de la commission des finances. Le rapport ainsi que le préavis municipal concordent.

Mme Valérie Ramuz : ce n'est pas une remarque sur le fond mais sur une question d'appellation, vous parlez dans le préavis de patrimoine administratif mais il s'agit de patrimoine financier. M. Daniel Henry : oui, la boursière avait vu l'erreur.

Au vote : Le rapport de la commission des finances est accepté à 29 voix contre 2 abstentions.

## 11. Préavis n°04/2017 – Demande de crédit de CHF 270'000.- pour le remplacement de la chaufferie du collège et de la grande salle

M. Olivier Gilliard nous lit le rapport de la commission des finances.

M. Jean-Daniel Savary nous lit le rapport de la commission ad hoc. Les rapports ainsi que le préavis municipal concordent.

M. Simon Gilliéron : Est-ce que la Municipalité désirerait apporter un complément par rapport à ce qui a été dit ? Martin Rod : Monsieur Maillard, ingénieur au bureau BESM SA s'occupant du projet de chaudière, a répondu à M. Rod. Le surcoût pour la mise en place d'une chaudière à plaquettes est de l'ordre de CHF 40'000.- par rapport à une solution 100% gaz pour le collège. Le retour sur l'investissement peut être estimé à dix-huit ans. L'augmentation sur la durée s'explique par la diminution de la part de bois sur l'ensemble du projet. Le premier projet était de construire une centrale dans le bâtiment communal capable d'alimenter la grande-salle. Ce dernier a été abandonné à cause du coût élevé de cela : CHF 500'000.-. Le retour d'investissement était cependant de quatorze ans. Le présent projet serait donc de chauffer la grande-salle au bois et le collège au gaz. Il y a deux avantages à dépenser CHF 40'000.- de plus : la durée de vie de cette méthode est de vingt ans, seulement, à partir de dix-huit ans nous allons payer beaucoup moins dû au retour d'investissement. De plus, avec une chaudière à plaquettes nous économiserions douze tonnes de CO2 par année, ce qui n'est pas négligeable. Pour répondre à la question sur le fait d'économiser CHF 30'000.- en n'engageant pas d'ingénieur, M. Rod préconise l'intervention d'un professionnel face à la complexité de ce travail.

M. Gabriel Roch : Je partage entièrement l'avis de M. Rod quant au fait de travailler avec un ingénieur. S'il devait y avoir un quelconque problème dans cette centrale nous serions protégés.

M. Gabriel Liechti : Il y a donc un surcoût de CHF 40'000.- en passant du gaz aux plaquettes pour le collège ? Le coût de base pour l'installation du gaz serait donc déjà de plus de CHF 100'000.- ? M. Martin Rod : C'est exact. Il y a CHF 40'000.- de différence entre l'installation au gaz et au bois.

Mme Annick Gilliéron : Le préavis dit que les besoins de la grande salle sont plus adaptés au gaz mais vous nous dites à présent que le bois (plaquettes) est également possible, est-ce exact ? M. Martin Rod : Alors pas pour la grande-salle. Le problème est que pour ce bâtiment nous avons besoin d'une puissance instantanée, ce que le bois ne permet pas. Ensuite, pour que la chaudière soit optimale, il faudrait qu'elle tourne au minimum à 30%. Il faudrait donc deux petites chaudières à ce

moment-là. Le gaz nous permet par contre de contrer ces problèmes et est en plus de ça bon marché. Mme Annick Gilliéron : Est-ce que le gaz va déjà jusqu'à la grande-salle ? M. Martin Rod : Il s'arrête au coin de la parcelle. Mme Annick Gilliéron : Le raccordement se fait avec la société Cosvegaz ? M. Martin Rod : C'est exact.

Au vote : Les rapports des commissions des finances et ad hoc sont acceptés à 30 voix contre 1 abstention.

## **12. Divers et propositions individuelles**

M. Jérôme Porchet : Y a-t-il un volontaire afin d'être délégué au Fond Libot ? M. Gabriel Roch : Je propose mon voisin Julien Diserens. M. Jérôme Porchet : Acceptez-vous ce poste. M. Julien Diserens : J'accepte.

Mme Valérie Ramuz : Qu'en est-il du projet concernant la Colonie ? Je me demandais également si la Municipalité avait fait une offre concernant le bâtiment de la laiterie car je pense que cela serait judicieux. En effet, la Commune possède peu de bâtiments et si nous voulons augmenter notre patrimoine communal ce bâtiment serait une bonne acquisition. M. Martin Rod : En ce qui concerne la Colonie nous avons pris contact avec un architecte afin d'évaluer les différentes possibilités. Nous rencontrons actuellement un problème car notre PGA n'autorise que six appartements alors que selon le volume du bâtiment et si nous voulons le rentabiliser il faudrait sept ou huit appartements. Nous aimerions éviter de nous retrouver avec des logements de 170 m<sup>2</sup> qui seraient finalement trop chers pour la location. Le projet avance cependant, nous vous tiendrons au courant des avancées de ce projet.

M. Daniel Henry : Concernant la laiterie, la Municipalité a bien étudié ce projet. Cependant, au vu de notre plan d'investissement, de nos finances communales, ainsi qu'avec ce projet pour la Colonie nous avons décidé de ne pas donner suite car nous pensons ne pas avoir les moyens. A moins que cela soit demandé par le Conseil Général. Nous avons cependant pris contact avec la société de laiterie afin de racheter éventuellement un bout du terrain comme il se trouve au ras de la chapelle. Mme Valérie Ramuz : Un rachat de ce terrain par la Commune éviterait que ce dernier passe entre de mauvaises mains, d'autant plus qu'il se trouve justement à côté de la Chapelle. Les constructions qui s'y feraient pourraient être également contrôlées. De plus les taux d'intérêts sont très bas et si l'on veut des loyers modérés ainsi qu'une acquisition du patrimoine comme cela a souvent été demandé par le Conseil je pense que la Municipalité devrait aller dans ce sens. M. Jérôme Porchet : Il est vrai que lorsque nous avons fait le plan d'investissement pour le budget, nous avons vraiment étudié cette possibilité puisque nous savions que ce terrain était bien situé. Nous avons fait également quelques rapides projections afin de savoir combien d'appartement nous pourrions faire, etc. Le problème est que la Colonie est déjà un projet à plus de CHF 2 millions et que le prix de ce terrain est également estimé à quelques centaines de milliers de francs. Si nous rachetons la laiterie nous perdrons beaucoup d'argent. Même si les taux d'intérêts sont bas, la loi sur les communes prend le plafond d'endettement ainsi que la somme qu'on emprunte et non le taux que nous allons payer dessus. Même avec ces taux bas, avec les calculs que nous avons faits, nous n'arriverions pas à des loyers modérés. C'est également ça le problème et nous le constatons avec la Colonie, ce sont des bâtiments qui demandent beaucoup de travaux. La Municipalité aimerait mais ne peut pas, cela nous paraît plus raisonnable et viable. Si nous nous engageons dans cette voie nous risquons d'avoir deux bâtiments et de ne plus pouvoir rien faire, ni avec l'un, ni avec l'autre.

M. Jean-Daniel Savary : J'aimerais approuver la décision de la Municipalité d'être sage dans les investissements. Nous ne pouvons pas investir des millions comme ça chaque année. Par rapport à la parcelle que la Commune avait racheté en dessus de la laiterie, nous avons eu le critère concernant la maîtrise de son développement cependant la Municipalité suivante l'a revendue à un promoteur. Je pense donc que cela n'est pas un bon argument, je pense que même les promoteurs peuvent faire des choses magnifiques, les locatifs qui ont été faits à Ropraz sont d'ailleurs très beaux.

M. Gabriel Roch : Jusqu'à quand seront présentes les classes à Ropraz ? M. Jérôme Porchet : Il est prévu que le collège de Carrouge soit construit pour 2020. Nous estimons donc qu'elles resteront jusque-là mais cela dépend des oppositions que nous aurons car il y en a souvent.

M. Gabriel Roch : Nous avons un règlement de police dans la Commune de Ropraz et je désirerais qu'il soit respecté en ce qui concerne les travaux bruyants. Je demanderais à la Municipalité de bien vouloir le rappeler dans le prochain tous-ménages. Ce règlement stipule en effet que tous travaux bruyant de nature à troubler le repos des personnes doit être interrompu entre 22h et 6h ainsi que durant les dimanches et jours fériés usuels. C'est surtout sur cette dernière mention que je voudrais revenir car il y a des personnes qui tondent le dimanche et durant les jours fériés et je ne trouve pas

cela très respectueux. D'ailleurs il est mentionné qu'il ne faut pas tondre entre 12h et 13h ainsi que de 20h à 7h.

M. Simon Gilliéron : Pour en revenir à la question concernant le rachat de la laiterie, est-ce que Madame Valérie Ramuz désirerait déposer une motion ? M. Valérie Ramuz : Volontiers.

Avec le soutien de cinq autres conseillers, Madame Valérie Ramuz dépose une motion pour le conseil général. Cette dernière concerne donc la demande de réétudier les possibilités qu'à la Commune afin de racheter la parcelle contenant la laiterie de Ropraz.

M. Grégory Ruch : Je désire déposer une motion afin de faire un préavis qui demanderait officiellement à Swisscom combien coûte l'investissement pour le VDSL. M. Jérôme Porchet : C'est CHF 56'000.- pour que Swisscom mettent le VDSL en 2019-2020 contre 2021 si nous ne payons pas. Je pense donc que cela n'est pas nécessaire, d'autant plus que ce ne sera pas avant. M. Grégory Ruch : Je désire quand même un préavis. M. Daniel Henry : Je vous rends juste attentif qu'avec les CHF 56'000.- toute la Commune ne sera pas desservie.

Monsieur Grégory Ruch dépose donc une deuxième motion concernant la volonté d'étudier à nouveau, et ce par un préavis, la possibilité d'avancer la date du VDSL à Ropraz de 2021 à 2019, ce pour un coût de 56'000.-. Monsieur Ruch est soutenu par cinq conseillers, la motion est donc acceptée.

Ces motions ont été prises en compte par la Municipalité qui va dès lors entrer en matière afin de réétudier ces différents cas pour les présenter ensuite devant le Conseil Général.

M. Daniel Henry : Merci aux conseillers pour l'acceptation de ces préavis. Je remercie également les membres des commissions pour leur présence et leur investissement.

Il est 22h30, le Président lève la séance.

**Le Président :**

Simon Gilliéron

**La secrétaire :**

Diane Baud

---